

# Les contrats précaires : comment gérer les CDD, l'intérim et les contrats de chantier ?

Appréhender le régime particulier qui s'applique aux contrats précaires et se prémunir au mieux contre les risques inhérents à ces contrats.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES  
III. GESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL • LES CONTRATS PRÉCAIRES : COMMENT GÉRER LES CDD, L'INTÉRIM ET LES CONTRATS DE CHANTIER ?

### OBJECTIFS :

- 1 Maîtriser les règles relatives à la conclusion et à la vie des contrats de travail à durée déterminée, des contrats de chantier ou d'opération et des contrats de travail temporaire,
- 2 Connaître les dispositions particulières en vigueur dans la métallurgie pour ces types de contrat.

### PUBLIC :

Responsables et collaborateurs RH, administration du personnel.



**Durée : 1 jour (7 heures)**



**Tarif : Consulter notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail

### PROGRAMME :

#### Cas de recours aux CDD, contrat de chantier, contrat d'opération et intérim :

- Rappel des principes,
- Cas de recours communs aux CDD et CTT,
- Autres cas de recours (CDD à objet défini),
- Nouveaux cas de recours (contrats de chantier et contrats d'opération).

#### Gestion des CDD, contrat de chantier ou contrat d'opération et de l'intérim :

- Conclusion du contrat : forme et contenu,
- Période d'essai,
- La durée du contrat,
- Aménagement du contrat,
- Exécution du contrat.

#### Cessation des CDD, contrat de chantier ou d'opération et de la mission d'intérim :

- Le terme du CDD,
- La rupture anticipée du CDD,
- Embauche en CDI à la suite d'un CDD,
- Règles de succession des contrats,
- Sanctions / actions contentieuses.

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

#### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE DE L'AVENIR